



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 42

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M<sup>me</sup> LAMOUREUX propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 225 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (dépistage systématique des troubles d'apprentissage)/The Public Schools Amendment Act (Universal Screening for Learning Disabilities)*.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> LAMOUREUX intervient.

M<sup>mes</sup> DELA CRUZ et COOK ainsi que M. LAGASSÉ posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* MOYES, M<sup>me</sup> COOK, MM. LOISELLE et EWASKO ainsi que M<sup>me</sup> CORBETT interviennent.

Conformément à l'article 25 du *Règlement*, le débat est interrompu afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi 225, projet de loi de député choisi.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M<sup>me</sup> LAMOUREUX présente la proposition suivante :

Proposition n° 8 : Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à reconnaître le rôle important que l'Orchestre symphonique de Winnipeg joue dans les collectivités du Manitoba

Attendu :

que les Manitobains reconnaissent les traités qui se rapportent aux terres et aux eaux de la province, lesquelles ont accueilli tant de gens, et qu'ils expriment une profonde gratitude à l'égard de ces traités;

que le Manitoba est depuis toujours la terre d'accueil des membres de nombreuses nations tels les Ojibwés, les Cris, les Oji-Cris, les Dénés et les Dakotas et qu'il a également vu naître la nation métisse;

que le Manitoba célèbre les arts et les pratiques culturelles de ses citoyens, y compris les Autochtones et ceux qui sont ensuite venus d'ailleurs s'installer dans la province;

que depuis plus de 75 ans, l'Orchestre symphonique de Winnipeg est reconnu comme étant l'un des meilleurs orchestres au Canada et qu'il attire dans la province des musiciens de renommée internationale qui répètent, se produisent sur scène, enseignent la musique et servent les Manitobains et qui ont élu domicile au Manitoba;

que chaque année, l'Orchestre symphonique de Winnipeg crée plus de 60 concerts et événements inspirants et divertissants et se produit devant bien plus de 100 000 Manitobains dans le centre-ville de Winnipeg, dans d'autres quartiers de la ville, dans des écoles et dans de nombreuses régions de la province;

que l'Orchestre symphonique de Winnipeg offre des programmes d'éducation et de formation, qu'il encourage et met en valeur les talents et les compétences de nombreux Manitobains et qu'il collabore avec de nombreux artistes locaux et régionaux aux styles musicaux et cultures divers;

qu'assister à des concerts élève l'esprit, combat l'isolement et offre un refuge à des personnes dont les milieux et les opinions diffèrent, ce qui permet de rassembler les gens afin de promouvoir un sentiment de communauté, d'appartenance, d'amitié et de citoyenneté,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba célèbre l'importance et l'apport historiques, culturels et économiques de l'Orchestre symphonique de Winnipeg et qu'elle soit exhortée à reconnaître qu'il constitue une partie intégrante et essentielle des infrastructures culturelles de la province et à le soutenir en tant que tel.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> LAMOUREUX intervient.

M<sup>me</sup> la *ministre* MARCELINO ainsi que MM. PERCHOTTE et SCHULER posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> la *ministre* KENNEDY, MM. PERCHOTTE, PANKRATZ et SCHULER ainsi que M. le *ministre* MOROZ interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, la leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député et portant sur les nouvelles écoles sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

---

TREIZE HEURES TRENTE

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N<sup>o</sup> 218) — *Loi sur le Mois de lutte contre les changements climatiques (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Climate Action Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*;

(M. LOISELLE)

(N<sup>o</sup> 219) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (intervention et signalement obligatoires en cas d'acte répréhensible commis par un autre agent de police)/The Police Services Amendment Act (Obligation to Respond to Police Wrongdoings)*;

(M. WASYLIW)

(N<sup>o</sup> 227) — *Loi sur le libre-échange et la mobilité au Canada/The Free Trade and Mobility Within Canada Act*.

(M<sup>me</sup> STONE)

---

M<sup>me</sup> FONTAINE, *ministre des Familles*, fait une déclaration au sujet du programme El'dad Ranch offert par l'organisme Initiatives for Just Communities.

M<sup>me</sup> BYRAM fait des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> DELA CRUZ, M. KING, M. le *ministre* SIMARD, M<sup>me</sup> COOK et M. LOISELLE font des déclarations de député.

---

La pétition qui suit est présentée et lue devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M<sup>me</sup> LAMOUREUX — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à raviver le projet visant à construire à Tyndall Park une école dont la communauté a tant besoin, à veiller à ce que les écoles disposent de plans pour répondre aux besoins cruciaux en matière de transport en commun et de services de garde et à augmenter les budgets consacrés au remplacement, à la réparation et à l'entretien des infrastructures afin de préserver et de rénover les écoles existantes au Manitoba.

---

L'Assemblée convient de ne pas tenir compte de l'heure jusqu'à ce que les motions de deuxième lecture des projets de loi 18, 27, 14, 16, 20, 22, 33, 41 et 7 soient mises aux voix, sans dépasser 18 h 30.

---

M<sup>me</sup> la *ministre* SCHMIDT propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 18 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (enseignement en langue autochtone)/The Public Schools Amendment Act (Indigenous Languages of Instruction)*.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> la *ministre* SCHMIDT intervient.

M. EWASKO pose des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

M. EWASKO intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. le *ministre* SALA propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 27 — *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu/The Income Tax Amendment Act*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SALA intervient.

M<sup>me</sup> STONE pose des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> STONE intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. le *ministre* SALA dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 27.

(Document parlementaire n° 25)

---

M. le *ministre* SALA propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 14 — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SALA intervient.

M<sup>me</sup> STONE pose des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> STONE intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M<sup>me</sup> la *ministre* SCHMIDT propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 16 — *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales et scolaires et la Loi sur les écoles publiques/The Municipal Councils and School Boards Elections Amendment and Public Schools Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> la *ministre* SCHMIDT intervient.

M. EWASKO pose des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

M. EWASKO intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M<sup>me</sup> la *ministre* SCHMIDT propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 20 — *Loi modifiant la Loi sur la garde d'enfants et la Loi sur l'administration scolaire/The Community Child Care Standards Amendment and Education Administration Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> la *ministre* SCHMIDT intervient.

M. EWASKO pose des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

M. EWASKO intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. le *ministre* MOYES propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 22 — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement et la Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets/The Environment Amendment and Waste Reduction and Prevention Amendment Act.*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MOYES intervient.

M. NESBITT pose des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. NESBITT intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. le *ministre* MOYES dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 22.

(Document parlementaire n° 26)

---

Ministre ASAGWARA propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 33 — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique/The Public Health Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

Ministre ASAGWARA intervient.

M<sup>me</sup> COOK lui pose des questions.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> COOK intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

Ministre ASAGWARA propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 41 — *Loi modifiant la Loi sur la présentation de rapports concernant les mesures de soutien destinées aux enfants survivants d'agression sexuelle (professionnels de la santé formés et trousse médicale)/The Reporting of Supports for Child Survivors of Sexual Assault (Trained Health Professionals and Evidence Collection Kits) Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

Ministre ASAGWARA intervient.

M<sup>me</sup> COOK lui pose des questions.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> COOK intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Ministre ASAGWARA tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur les dons de tissus humains/The Human Tissue Gift Amendment Act.*

La période des questions orales se poursuit.

M<sup>me</sup> COOK lui pose des questions.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> COOK intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. PERCHOTTE présente les questions écrites (n<sup>os</sup> 7 à 11) qui suivent :

7. La ministre de l'Éducation postsecondaire et de la Formation a délivré des lettres afin de permettre à des étudiants étrangers d'étudier dans des établissements de la province. La ministre peut-elle indiquer à l'Assemblée le nombre exact de lettres d'attestation que chaque établissement s'est vu accorder pour l'année universitaire 2024-2025 par rapport au nombre d'étudiants étrangers qu'il accueillait pendant les années universitaires 2023-2024 et 2022-2023?

8. La ministre de l'Éducation postsecondaire et de la Formation peut-elle expliquer comment le gouvernement provincial compte assurer la viabilité financière des établissements postsecondaires du Manitoba sans imposer un fardeau aux étudiants en augmentant leurs frais de scolarité?
9. Quelles mesures le gouvernement provincial prend-il pour faire en sorte que la riche histoire des Premières nations et des Métis du Manitoba soit intégrée de façon significative dans les initiatives de tourisme et de préservation du patrimoine?
10. Le crédit d'impôt pour la production de films et de vidéos a été modernisé pour accorder des avances de fonds en vue d'attirer des maisons de production au Manitoba. Dans le contexte actuel des tensions commerciales persistantes et de l'imposition de droits de douane américains, quelles mesures le gouvernement provincial prévoit-t-il prendre afin de veiller à ce que le crédit modernisé continue de stimuler l'économie et l'industrie du film au Manitoba; plus particulièrement, de quelle manière ce crédit permettra à la province d'attirer des maisons de production de films internationales en dépit des défis posés par ces droits de douane?
11. Il faut remplacer le pont de Selkirk, construit en 1935, c'est-à-dire il y a presque 90 ans, afin de répondre à la demande actuelle et future en matière de circulation routière. La ministre du Transport et de l'Infrastructure a indiqué en octobre 2024 que l'étape de la conception préliminaire était en cours et qu'elle devait prendre fin au plus tard en juin 2025. La ministre peut-elle fournir un échéancier précis pour l'achèvement du projet de remplacement du pont?

---

La séance est levée à 18 h 4 et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey